Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [95] (2007)

Heft: 1511

Artikel: Devadasi : de la courtisane divine à la simple prostituée

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-283129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

int ernational

Devadasi:

de la courtisane divine à la simple prostituée

Elles étaient dotées de talents artistiques savamment cultivés, elles étaient financièrement autonomes, elles jouissaient d'une liberté sexuelle, et de surcroît, elles étaient socialement sanctionnées comme sacrées. Pourtant, aujourd'hui, les devadasi sont considérées comme des «prostituées» qui n'ont d'autres options que de se tourner vers le travail du sexe pour survivre. Autopsie du déclin d'une institution.

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

Elama était vouée à un destin peu commun. Née dans un petit village reculé de l'Etat de l'Andhra Pradesh, situé au sud de l'Inde, à 6 ans, le sort de la gamine semblait déià scellé, elle serait devadasi; littéralement, «servante de la divinité». Le conseil du village s'était réuni et avait longuement délibéré quant à la solution adéquate pour régler le problème. C'est que la pauvre enfant était possédée par des esprits démoniaques : en effet, ses cheveux étaient aussi drus que la paille, sa masse capillaire était raide comme personne n'en avait jamais vu. Les anciens tranchèrent en décidant solennellement qu'Elama serait mariée à la divinité Yellamma et deviendrait la devadasi du village.

«Grosso modo, cela veut dire que dès l'âge de la puberté et pour le reste de ses jours, cette jeune femme aurait appartenu à tous les villageois; en d'autres mots, n'importe qui aurait pu abuser sexuellement d'elle, en payant 20, 50, 100 roupies¹ au temple, s'ils paient, parce que certains «oublient» de payer», explique Grace Nirmala, une grande femme énergique, qui travaille pour l'ONG Aashray et qui a sauvé Elama des griffes du loup.

Lorsque Grace a eu vent de la décision des aînés dans le fin fond de l'Andhra Pradesh quant au futur de la jeune villageoise, elle s'est rendue sur les lieux avec son équipe. «Nous avons dû batailler fort; nous avons eu une grosse querelle avec les autorités du village; ces gens sont superstitieux et ne voulaient rien entendre» relate-t-elle. Finalement, après avoir inlassablement discuté, puis offert des bijoux en or en guise de pot-de-vin, Grace a obtenu l'autorisation des anciens d'amener l'enfant consulter un médecin.

Moyennant quelques roupies, celui-ci a accepté de témoigner que l'enfant n'était ni folle, ni possédée par des forces occultes, que certes, ses cheveux avaient une consistance particulière, mais non pas tout à fait anormale et qu'enfin, une lotion faite de produits ayurvédiques les rendrait plus soyeux. C'est ainsi qu'Elama a échappé à une destinée de fille publique sacralisée et qu'aujourd'hui, quelques années plus tard, elle apprend la couture pour éventuellement gagner quelques sous.

Mais tel n'est pas le cas des quelques 62'000 devadasi en Inde, souligne Grace. «De nos jours, des familles dédient leur fille à un temple, davantage pour des raisons liées à la pauvreté que par sentiment religieux, explique la travailleuse sociale; seulement, la vente est sanctionnée religieusement et ainsi rendue plus acceptable socialement.» D'après les statistiques d'Aashray, plus de 95% de devadasi sont des Dalits² ou des femmes des communautés tribales.

«Certaines familles ayant plusieurs filles et aucun fils offrent parfois une de leurs filles aux dieux, histoire de les apaiser et de pouvoir enfin parvenir à concevoir un garçon, affirme Grace; d'autres encore, pour éviter de payer une dot et/ou débourser une somme considérable pour un mariage, donnent une fille au temple. » Subséquemment, certaines devadasi deviennent la concubine d'un propriétaire terrien ou d'un prêtre, mais la plupart doivent se tourner vers la prostitution pour survivre économiquement.

Or, il n'en a pas toujours été ainsi. On dit de l'institution qu'elle date du 6º siècle avant Jésus-Christ. Traditionnellement, en devenant devadasi, une enfant quittait sa famille pour être mariée à la divinité d'un temple, l'empêchant ainsi pour toujours d'épouser un mortel. Ainsi, elle jouissait du privilège «d'être éternellement préservée du veuvage», un avantage lorsque l'on connaît le sort qui était réservé aux veuves en Inde.

Une fois au service du temple, la devadasi recevait une bonne éducation – au cours de laquelle elle était rétribuée – incluant la maîtrise du bharata natyam, une danse classique du sud de l'Inde, l'apprentissage du kannada, du tamoul et du sanscrit, la langue des textes sacrés. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles intégraient diverses pratiques sexuelles à leur cursus.

Après la cérémonie de mariage liant une devadasi à la divinité élue, cette première acquerait un ou plusieurs «patrons» qui étaient en quelque sorte ses principaux «clients» ou «bienfaiteurs». Ceux-ci provenaient des classes privilégiées, les membres de la caste des devadasi n'ayant pas les moyens de les entretenir. Les patrons ne pouvaient être ni musulmans ni chrétiens et leur présence n'empêchait pas leur protégée de servir d'autres hommes. En effet, la devadasi était libre de mener la vie sexuelle qui lui convenait et d'avoir des enfants. Ceux-ci vivaient avec elle, étaient socialement acceptés et respectés, mais en revanche, ils ne pouvaient prétendre à un héritage paternel.

Vers la fin du 10° siècle, lorsque l'institution avait atteint son faîte, le nombre de devadasi associées à un temple témoignait de son prestige et de sa richesse; les plus importants pouvaient en compter jusqu'à quelques centaines. Plus tard, les rois ont commencé à inviter les danseuses du temple à se produire dans leur cour. Cela a contribué à

int **e**rnational

modifier les thèmes et les techniques de danses qui sont ainsi devenues une forme d'animation et de divertissement social plutôt que la vénération spirituelle et religieuse qu'elles incarnaient initialement.

Au fil du temps, les devadasi sont passées de «servantes de la divinité» à «servantes des brahmanes», la caste des prêtres et progressivement, leur statut s'est détérioré. Le déclin de l'institution est en partie associé à celui des temples hindous, suite aux invasions multiples. Sous le Raj anglais, la répression a été particulièrement rigoureuse et les devadasi, étiquetées comme «prostituées», étaient systématiquement arrêtées et punies.

Toutes les institutions protégeant leurs droits ont peu à peu été abolies les rendant toujours plus vulnérables. Enfin en 1925, les autorités britanniques ont légalement interdit le système. En dépit de cela, selon des estimations, entre l'Indépendance de l'Inde en 1947 et 1982, quelques 250 000 jeunes filles auraient été consacrées à des temples dans les seuls Etats du Karnataka et du Maharastra.

¹ ndlr: entre quelques centimes et trois francs suisses

² ndlr: les hors caste, communément appelés «Intouchables» en Occident

Dans une perspective féministe, l'institution des devadasi n'est pas inintéressante. Elle s'apparente au système des geishas au Japon ou des courtisanes en Europe. La féministe allemande Maria Mies a étudié en profondeur l'institution et estime qu'à l'époque, beaucoup de femmes auraient préféré devenir des devadasi plutôt que d'être des épouses dépendantes. Contrairement aux autres Indiennes, grâce à leurs qualifications, ces femmes pouvaient vivre de façon autonome, sans le soutien financier d'un homme de leur famille. Par ailleurs, à la différence des femmes mariées, elles jouissaient de droits d'héritages égaux à ceux des hommes.

Tout comme c'est le cas pour les travailleuses du sexe en Occident, il existe un vif débat entre différents camps quant à savoir si les devadasi étaient des esclaves sexuelles ou des femmes libérées du joug patriarcal. «Le devadasisme n'a rien à voir avec les rapports sexuels forcés subis par des gamines dans un contexte de cérémonies pseudo-religieuses, argumente Maria Mies, ou encore, avec la pauvreté crasse qui contraint de vieilles femmes à se vendre pour quelques roupies à la porte d'un temple.» Il s'agissait de placer le contrôle du sexe ludique non reproductif entre les mains professionnelles qualifiées, en mesure de fournir ces services selon une série de conventions et de pratiques, les protégeant des abus liés à la prostitution.

Maria Mies fait valoir que les devadasi étaient jadis protégées par une série de conventions et de règles dans le cadre d'un système religieux qui leur permettait d'offrir des services sexuels en échange de gains considérables, leur garantissant une autonomie inédite jusqu'à aujourd'hui.

La chercheuse rappelle qu'initialement, les devadasi jouissaient d'une position sociale enviable : au Moven-Age, elles occupaient un rang élevé dans la hiérarchie du temple, deuxième en importance après le prêtre, et elles pouvaient prendre part à des cérémonies religieuses habituellement réservées à la gente masculine. De surcroît, la présence de devadasi à des cérémonies religieuses ou à des mariages, était non seulement chaudement réclamée car jugée de bon augure, mais la devadasi était considérée comme sacrée et ses hôtes lui offraient des cadeaux.